

COMMUNE DE PINS-JUSTARET

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sommaire :

I. Le cadre général du compte administratif

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune; elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante celle à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte administratif 2019 sera voté le 25 février 2020 par le conseil municipal. Il pourra être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget

d'une famille: le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Cimetière, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 2 895 938.76 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La masse salariale représente 44.4 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 2 616 397.44 euros

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (1 928 656.50)
- Les dotations versées par l'Etat (541 915 €)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (32 269.14 €)

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	757 434.82	Excédent brut reporté	421 836.56
Dépenses de personnel	1 161 755.77	Recettes des services	32 269.14
Autres dépenses de gestion courante	262 023.35	Impôts et taxes	1 928 656.50
Dépenses financières	121 906.47	Dotations et participations	853 952.35
Dépenses exceptionnelles	43 619.45	Autres recettes de gestion courante	45 408.29
Autres dépenses	141 078.67	Recettes exceptionnelles	11 729.36
Dépenses imprévues	0.00	Recettes financières	11.25
Total dépenses réelles	2 487 818.53	Autres recettes	23 911.87
Charges (écritures d'ordre entre sections)	128 578.91	Total recettes réelles	3 313 419.36
Virement à la section d'investissement	0.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	4 356.09
Total général	2 616 397.44	Total général	3 317 775.45

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

. Taxe d'habitation :	18.79 %
. Taxe foncière sur le bâti :	19.50%
. Taxe foncière sur le non bâti :	105.40%

Le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 1 914 155 €

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 541 915 € soit une baisse de 2.3 % par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial: achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	373 337.28	Virement de la section de fonctionnement	0.00
Remboursement d'emprunts	349 834.48	FCTVA	196 672.08
Travaux de bâtiments	5 651.84	Mise en réserves	51 674.31
Acquisitions et petits travaux	188 491.01	Opération patrimoniales	1.00
Etudes	14 202.60	Taxe aménagement	105 257.91
Subvention d'équipement	0	Subventions	201 898.18
Charges (écritures d'ordre entre sections)	4 356.09	Emprunt	0
Autres	130 418.04	Produits (écritures d'ordre entre section)	128 578.91
Total général	1 066 291.34	Total général	684 082.39

c) Les principaux projets de l'année 2019 ont été les suivants :

- La mise en accessibilité des cours du groupe scolaire Jean Jaurès 1
- le changement de la Chaufferie du Groupe scolaire Jean Jaurès 2
- un programme d'acquisitions et de travaux divers

d) Les subventions d'investissements reçues:

- du Département

Pour la rénovation de la halle des sports une subvention de 112 586.17 €.

Pour les travaux d'aménagement du groupe scolaire le solde d'une subvention de 18 666.84 €

Pour les travaux des Ateliers Municipaux une subvention de 15 026.68 €.

- Du Muretain Agglomération

Pour la rénovation de la halle des sports un fonds de concours de 30 961 €

- De la Commune de Villate

Des participations pour travaux d'un montant de 24 657.49 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement	2 895 938.76
Dépenses de Fonctionnement	2 616 397.44
Report 2018	421 836.56
RESULTAT FONCTIONNEMENT	701 377.88

Recettes d'Investissement	684 082.39
Dépenses d'Investissement	692 954.06
Report 2018	-373 337.28
SOLDE D'EXECUTION	-382 208.95

R à R Recettes	152 876.74
R à R Dépenses	126 636.11
SOLDE R à R	26 240.63

BESOIN A COUVRIR : =

-355 968.32

b) Principaux ratios

Ratios	Valeur de la Commune	Moyenne de la strate
Recettes réelles de fonctionnement / population	558.18	839.00
Produit des impositions directes / population	429.47	464.00
Recettes réelles de fonctionnement / population	648.77	1020.00
Dépenses d'équipement brut / population	76.01	262.00
Encours de la dette / population	713.04	795.00
DGF / population	121.81	161.00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	46.70 %	52.30 %
Dépense de fonct et rembt dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	98.13	90.30
Dépenses d'équipements brut / recette réelles de fonctionnement	11.72 %	25.70 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	109.91 %	77.90 %

c) Etat de la dette

Au 1/01/2019, le Capital restant dû s'élevait à 3 178 023.55 €. L'année 2019 s'est caractérisée par le remboursement de l'emprunt de court terme contracté en préfinancement de FCTVA et de subventions pour un montant de 170 000 € de capital en juillet 2019. Par ailleurs, la Commune a procédé au service courant de la dette honorant une l'annuité de 305 407.17 € (179 242.98 € de capital et 126 164.19 € d'intérêts).

En 2019 Il n'y a pas eu d'extinction d'emprunt.

Au 31/12/2019, le capital restant dû était de 2 828 780.57 €.

Fait à Pins-Justaret le 17 février
2020

Le Maire,



Jean-Baptiste CASETTA